

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 25 juin 2026, à l'hôtel de ville de Bessières, sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le jeudi 11 juin 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Madame Alexia SANCHEZ, Monsieur Anthony BLOYET, Madame Françoise OLIVE, Monsieur Julien COLOMBIES, Madame Christel RIVIERE, Monsieur Pierre ESTRYPEAU, Madame Nathalie HERRANZ, Madame Véronique ANDREU, Monsieur Fabrice MANSUY, Monsieur Cédric ANGLES, Madame Emmanuelle FOURCADE, Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Monsieur Michel FALCONNET, Madame Alicia RIEU, Monsieur Jean-Marc BOUREZ, Madame Emilie PEZET, Monsieur Thierry LELAN, Madame Filiz KWIATKOWSKI, Madame Marie CHABRIER, Monsieur Manuel DEFORES, Monsieur Benoît MUNOZ.

Absents excusés avec pouvoir :

Madame Christine BONNET à Madame Nathalie HERRANZ, Monsieur Eddy QUEMET à Véronique ANDREU, Madame Julie KNITL-GUIDICI à Madame Christel RIVIERE, Madame Élodie PEREZ à Monsieur Anthony BLOYET.

Absent excusé : Monsieur Jean-Charles CONTE

Secrétaire de séance : Madame Christel RIVIERE

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 22
- Nombre de conseillers représentés : 4

2026-066 – FINANCES : Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe Maison pluridisciplinaire de santé

Rapporteur : Madame Alexia SANCHEZ

ADOPTE				
Votants : 25	Abstentions : 6	Exprimés : 26	Pour : 19	Contre : 0

Abstentions : Emilie PEZET - Thierry LELAN - Filiz KWIATKOWSKI - Marie CHABRIER - Manuel DEFORES - Benoît MUNOZ

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Alexia SANCHEZ, 1^{ère} adjointe, expose à l'assemblée les conditions de préparation du compte financier unique du budget annexe maison pluridisciplinaire de santé. Madame RODRIGUEZ, directrice financière, présente les éléments du compte financier unique du budget annexe maison pluridisciplinaire de santé pour l'exercice 2025.

Le déficit exceptionnel de fonctionnement de 2025 s'explique par le paiement d'intérêts intercalaires payés de décembre 2024 à mars 2025 sur l'exercice 2025 avant que la maison de santé soit louée à compter d'avril 2025 et donc génère des recettes de fonctionnement.

En investissement, les travaux sont tous payés en 2025 mais nécessiteront des paiements finaux en 2026 dont le montant total sera minime. Il est également important de préciser que la Ville a déjà procédé à un remboursement anticipé d'emprunt de 160 000 € à partir de l'acompte de subvention versé par le Département. Ce qui a permis de réduire les intérêts d'emprunt et le capital payés mensuellement.

Maison Pluridisciplinaire de Santé - Maison Pluridisciplinaire de Santé - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE****I****B1****Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N**

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 066 156,40	74 350,00	1 140 506,40
	Recettes réalisées (1)	B	471 668,94	55 573,06	527 242,00
	Restes à réaliser	C	508 578,20	0,00	508 578,20
Dépenses	Autofinancement budgétaire totale	D	1 363 021,19	79 584,01	1 442 605,20
	Dépenses réalisées (1)	E	714 051,78	76 902,65	790 954,43
	Restes à réaliser	F	6 936,00	0,00	6 936,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-242 382,84	-21 329,59	-263 712,43
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	296 864,79	5 234,01	302 098,80
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	54 481,95	-16 095,58	38 386,37
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	501 642,20	0,00	501 642,20
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	556 124,15	-16 095,58	540 028,57

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote, il sort de la salle du Conseil municipal et donne la présidence de la séance à Madame Alexia SANCHEZ, 1^{ère} adjointe.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME ALEXIA SANCHEZ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ADOpte** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la maison pluridisciplinaire de santé, comme présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Cédric MAUREL

